

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

Délégations de signature de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

NOR : ETSX1130731X

Direction déléguée des systèmes d'information,
Secrétariat général,
Le directeur général, M. Frédéric van ROEKEGHEM, délègue sa signature à des agents de la caisse dans les conditions fixées ci-dessous.

DIRECTION DÉLÉGUÉE DES SYSTÈMES D'INFORMATION (DDSI)

Mission cabinet du directeur délégué des systèmes d'information (CABDDSI)

Mme Anne THIEBEAULD

Décision du 5 septembre 2011

Délégation de signature est accordée à Mme Anne THIEBEAULD, responsable de la mission cabinet, DDSI/CAB, pour signer :

- la correspondance courante émanant de la mission cabinet de la direction déléguée des systèmes d'information ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la mission concernée.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves BUEY, directeur délégué des systèmes d'information, délégation de signature est accordée à Mme Anne THIEBEAULD, DDSI/CAB, pour signer :

- la correspondance courante émanant de la direction déléguée des systèmes d'information ;
- les circulaires, lettres réseau, enquêtes/questionnaires de la DDSI ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la DDSI.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Yves BUEY, directeur délégué des systèmes d'information, et de M. Nicolas GANDILHON, responsable de la direction de la stratégie des ressources et des moyens, délégation de signature est accordée à Mme Anne THIEBEAULD, responsable de la mission cabinet, DDSI/CAB, pour signer :

- les lettres de notification aux organismes de l'assurance maladie relatives aux équipements, fournitures et services informatiques ;
- les notifications des ouvertures de crédits afférentes aux dépenses d'investissements informatiques concernant :

a) Le Fonds national de gestion administrative, pour les caisses primaires d'assurance maladie, les centres de traitements informatiques, les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, les caisses régionales d'assurance maladie d'Île-de-France et d'Alsace-Moselle, et les caisses générales de sécurité sociale.

b) Le Fonds national de la prévention des accidents du travail pour les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, les caisses régionales d'assurance maladie d'Île-de-France et d'Alsace-Moselle, et les caisses générales de sécurité sociale.

c) Le Fonds national du contrôle médical pour les échelons régionaux du contrôle médical.

d) Le Fonds national de l'action sanitaire et sociale pour les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, les caisses régionales d'assurance maladie d'Île-de-France et d'Alsace-Moselle, et les caisses générales de sécurité sociale.

e) Le Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire pour les CPAM, CARSAT, CRAM d'Île-de-France et d'Alsace-Moselle, et les CGSS.

En matière de marchés publics, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Yves BUEY, directeur délégué des systèmes d'information, et de M. Nicolas GANDILHON, responsable de la direction de la stratégie des ressources et des moyens, délégation de signature est accordée à Mme Anne THIEBEAULD, responsable de la mission cabinet, DDSI/CAB, dans le cadre des opérations intéressant la DDSI, pour signer :

- les accords-cadres et les marchés de travaux, fournitures, maintenances et services courants dont le montant est inférieur ou égal à 5 M€ TTC ;

- les autres accords-cadres et marchés dont le montant est inférieur ou égal à 500 000 € TTC, à l'exception des accords-cadres et des marchés de prestations d'organisation et d'audit concernant la DDSI.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarités.

Le directeur général,

F. VAN ROEKEGHEM

DIRECTION DU PILOTAGE ET DE LA RELATION MÉTIER (DPRM)

M. Stéphane LEMERCIER

Décision du 16 juillet 2011

La délégation de signature accordée à M. Stéphane LEMERCIER par décision du 1^{er} novembre 2010 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarités.

Le directeur général,

F. VAN ROEKEGHEM

SECRETARIAT GÉNÉRAL (SG)

**Département budget, coordination
et sécurisation des achats de l'établissement public (DBCSA)**

M. David TRIVIÉ

Décision du 5 septembre 2011

Délégation est donnée à M. David TRIVIÉ, responsable du département budget coordination et sécurisation des achats, SG, pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion du département DBCSA à l'exclusion de tout document portant décision de principe ;
- les notifications d'enveloppes budgétaires aux sites déconcentrés ainsi qu'aux services du siège ;
- les copies conformes des marchés, contrats et conventions nécessaires au fonctionnement de la CNAMTS.

Pour inscrire : l'ensemble des crédits budgétaires de l'établissement public de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés et de l'UNCAM.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarités.

Le directeur général,

F. VAN ROEKEGHEM